

"Abolir le protectorat" dans Bulletin de documentation et de l'information de l'Istiqlāl (Rabat, 16 novembre 1950)

Légende: Le 16 novembre 1950, le Parti indépendantiste marocain l'Istiqlāl souligne l'importance d'abroger le protectorat français sur le Maroc et se félicite de l'action du sultan Sidi Mohammed ben Youssef qui vient de demander officiellement l'abrogation du traité de Fès de 1912. L'Istiqlāl voit dans le protectorat une subordination du peuple marocain sur le plan politique, économique et social, qui s'accompagne d'une privation de libertés, de censure et de répression policière.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

URL:

http://www.cvce.eu/obj/abolir_le_protectorat_dans_bulletin_de_documentation_et_de_l_information_de_l_istiqlal_rabat_16_novembre_1950-fr-c14d19ab-d7ff-45f2-9d04-98ad7ceo8e38.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

PARTI DE L'ISTIQLAL

Bulletin de Documentation et d'Information

Rabat

Maroc

Nouvelle série N° 5

16 Novembre 1950

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
ABOLIR LE PROTECTORAT.....	1
INFORMATIONS POLITIQUES	
-Le retour de S.M. le Sultan.....	2
-Le différent franco-américain sur le régime des importations au Maroc.....	3
-Ligue Arabe.....	4
INFORMATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES	
-Salaires des travailleurs marocains et coût de la vie.....	5
-Projet de budget pour l'exercice 1950.....	6
-Vers un syndicalisme national.....	7
LA CRISE DANS LES RAPPORTS FRANCO-MARO- CAINS A TRAVERS LA PRESSE.....	8

-1-

A B O L I R L E P R O T E C T O R A T

L'équivoque, les commentaires tendancieux ne seront plus possibles désormais: l'avenir des relations franco-marocaines se trouve maintenant commandé par la seule solution au problème marocain, l'abrogation du traité de 1912. C'est le sens du deuxième mémorandum de Sa Majesté le Sultan, remis au Quai d'Orsay par le Grand Vizir, en réponse à la note française. C'est également le sens du deuxième communiqué, publié le 3 Novembre par le Cabinet Impérial, et qui, au terme des pourparlers, constate les "divergences" entre les thèses marocaine et française.

Des esprits faux, mais qui se croient subtils, ne trouvent rien d'autre à ajouter que ceci: en posant comme condition préalable l'abolition du protectorat, Sa Majesté veut s'assurer un pouvoir personnel. Quant à l'Administration du protectorat, elle aurait d'abord le souci de démocratiser les institutions marocaines.

En réalité, il s'en faut de beaucoup pour qu'un régime colonial, comme celui du protectorat, dont la substance vivante reste la violence, la propagande, le réalisme sans principe, devienne une école de démocratie. Ceux qui ont encore quelques doutes à ce sujet n'ont qu'à venir constater ce qui se passe au Maroc.

Quant à Sa Majesté le Sultan, Ses déclarations, Son attitude vis-à-vis de certaines questions, comme celle du droit syndical, de l'exercice des libertés publiques, de la réforme municipale, s'inscrivent en faux contre de telles assertions qui ne marquent que la mauvaise foi de leurs auteurs.

Mais ce qui peut paraître digne de retenir l'attention, c'est l'affirmation qu'il n'y a aucune contradiction entre le maintien du régime du protectorat et la réalisation des aspirations marocaines.

Tout d'abord, il est clair que s'il n'y avait aucune contradiction -et celle qui existe est fondamentale-, il n'y aurait pas de problème.

Ensuite, les quarante années de protectorat enseignent que c'est une absurdité que de vouloir faire d'un régime

.../...

